

Annexe 8

Fiche de poste : Chef de la mission contrôle interne pour la maîtrise des risques

Missions et activités principales :

Le contrôle interne aide les entités à réaliser leurs principaux objectifs, à maintenir et à améliorer leur performance. Le contrôle interne repose sur une démarche de maîtrise des risques : le risque est encadré par l'application de procédures de référence, dont la mise en œuvre est régulièrement vérifiée, et par le développement d'outils de suivi et de gestion des risques. Le contrôle interne est mis en place pour évaluer et faire évoluer si besoin le système de maîtrise des risques afin d'être à même de fournir une assurance raisonnable du bon fonctionnement des divers processus.

Au regard des enjeux de certification des comptes de l'État, mais également, et surtout, de la qualité du pilotage et des processus financiers, le déploiement du contrôle interne budgétaire et comptable, défini de manière générique sous le vocable « financier » (CIF) constitue une priorité au service de la maîtrise des risques financiers du ministère de la Culture et de la Communication (MCC). En 2011, le pilotage du contrôle interne financier a été confié au pôle de contrôle interne financier, transformé en mission du contrôle interne financier par en juillet 2014.

Sous l'autorité du sous-directeur des affaires financières (SDAF), agissant en la matière pour le compte du secrétaire général, responsable de la fonction financière ministérielle (RFFIM) et dans le cadre des instances de gouvernance financière ministérielle, la mission de contrôle interne pour la maîtrise des risques (MCIMR) a la charge de :

- le pilotage de la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne ;
- l'animation, la coordination et le pilotage du contrôle interne comptable (CIC) et budgétaire (CIB) sur l'ensemble du périmètre ministériel (administration centrale, services déconcentrés, opérateurs) ;
- le suivi de la qualité des processus financiers.

Dans ce cadre, le chef de mission est responsable d'organiser, de piloter et de mettre en œuvre les missions du service :

- La conception et le pilotage de la politique ministérielle de contrôle interne (trajectoire, outils, échéances) : formalisation, actualisation et suivi de la cartographie des processus, de la cartographie des risques et du plan d'action ministériel ; identification et pilotage de chantiers d'approfondissement de la démarche, conception et mise en œuvre de ces chantiers ;
- L'accompagnement des services (SG et DG) dans la formalisation et la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne ;
- La conception et le pilotage de la politique ministérielle de contrôle interne financier (trajectoire, outils, échéances), conformément aux prescriptions de la Direction du budget et de la Direction générale des finances publiques : actualisation et suivi de la cartographie des processus, de la cartographie des risques et du plan d'action ministériel, conception et mise en œuvre de plans de contrôle, identification et pilotage de chantiers d'approfondissement de la démarche ;
- L'animation du dispositif auprès des services centraux et déconcentrés et des opérateurs sous tutelle du MCC : animation du réseau des référents et de groupes de travail thématiques, organisation du partage d'expérience et diffusion de méthodologies ministérielles ou de bonnes pratiques, conduite d'actions de sensibilisation et de soutien méthodologique, intervention lors de séminaires ou de journées d'étude, etc. ;
- Le développement et la contribution au dispositif de pilotage de la qualité financière, à travers notamment la production et l'analyse du tableau de bord de la qualité financière ;
- L'animation du dialogue contradictoire avec la Cour des comptes pour la certification des comptes ministériels dans le cadre de la note d'évaluation du contrôle interne comptable (NEC) ;
- En tant que référent technique ministériel pour le CIC et le CIB, la représentation du ministère auprès de la Direction du budget et de la Direction générale des finances publiques.

Il travaille en étroite collaboration avec les bureaux techniques responsables de la chaîne financière au sein du SAFIG (Bureau du budget et de la synthèse, Bureau de la qualité comptable, Mission de modernisation de l'information financière) et avec le Service du contrôle budgétaire et comptable ministériel.

Compétences principales mises en œuvre : (cotés sur 4 niveaux initié – pratique – maîtrise – expert)

Compétences techniques :

Expert des concepts et méthodes de contrôle interne
Solides connaissances budgétaires et comptables
Maîtrise des enjeux de modernisation de la fonction financière de l'État
Maîtrise des outils bureautiques (Microsoft Office et OpenOffice)
Pratique des applicatifs budgétaires et comptables (Chorus)

Savoir-faire

Conduire le changement
Aider à la décision
Rédiger (notes administratives, analyses financières...)
Animer des réseaux
Capitaliser et diffuser l'information

Savoir-être (compétences comportementales)

Sens de l'organisation, méthode et rigueur
Autonomie et force de propositions
Bonne capacité de dialogue, sens de la diplomatie et de la pédagogie
Capacité d'animation et de conduite du changement

Environnement professionnel :

Liaisons hiérarchiques :

La mission est rattachée au sous-directeur des affaires financières sous l'autorité du chef de service.

Liaisons fonctionnelles :

- en interne : multiples interlocuteurs au sein du secrétariat général, des directions générales (responsables de programme et leurs secrétaires généraux, responsables financiers), de l'inspection générale des affaires culturelles (mission d'audit).
- en externe : opérateurs sous tutelle, Cour des Comptes.